

Identification des enjeux de conservation et des priorités d'actions de lutte

Version 1 (décembre 2019)

Contributeurs : Elise Amy, Claudine Ah-Peng, Isabelle Bracco, Pauline Fenouillas, Florent Ingrassia, Christophe Lavergne, Benoît Lequette, Jean-Cyrille Notter, Jean-Marie Pausé, Guillaume Payet, Nicolas Payet, Frédéric Picot, Nila Pougavanon, Mathieu Rouget, Dominique Strasberg, Herman Thomas, Julien Triolo, Vincent Turquet.

Sources : CBNM, Cirad, DEAL, Département Réunion, ONF, Parc National de La Réunion

Contexte : Les invasions biologiques constituent une des menaces principales de l'érosion de la biodiversité dans le monde et notamment sur l'île de La Réunion. Cette étude a pour but de coordonner et de spatialiser les enjeux de conservation, en rassemblant toutes les données existantes pour établir un état des lieux spatialisé à une échelle utile aux gestionnaires afin de prioriser les actions de gestion des plantes exotiques envahissantes. Une approche de priorisation spatiale basée sur un algorithme d'aide à la décision a été utilisée. Cette approche est participative et co-développée avec les gestionnaires afin de répondre à une demande du département.

Approche : Nous avons rassemblés un ensemble solide de données quant à la distribution de la faune et de la flore indigènes, la répartition des habitats et leur niveau d'invasion. L'ensemble de ces données ont été insérées au sein d'un logiciel d'aide à la décision, Zonation, permettant l'identification des enjeux de conservation. L'utilisation de ce logiciel permet l'identification de priorités objectives et basées sur des concepts clés. Ainsi, les priorités identifiées mettent en avant les zones peu envahies, les habitats et espèces rares et sont représentatives de l'ensemble de la biodiversité. Une fois les enjeux de conservation identifiés, il est possible de définir les priorités d'actions de lutte contre les plantes exotiques. Pour cela, trois critères opérationnels ont été utilisés : l'accessibilité de la zone, les priorités d'intervention et l'historique des chantiers.

Résultats : Ces analyses nous ont permis d'identifier 58 500 ha d'enjeux de conservation parmi lesquels 30% sont considérés comme non envahi ce qui implique des actions de surveillance. A l'inverse, 53 714 ha de zones potentielles d'intervention ont été identifiées. Parmi ces zones, 4392 ha sont considérés comme étant de fortes priorités.

Pour plus d'information, contacter :

- Elise Amy, Parc National de La Réunion (elise.amy@reunion-parcnational.fr)
- Mathieu Rouget, CIRAD (mathieu.rouget@cirad.fr)

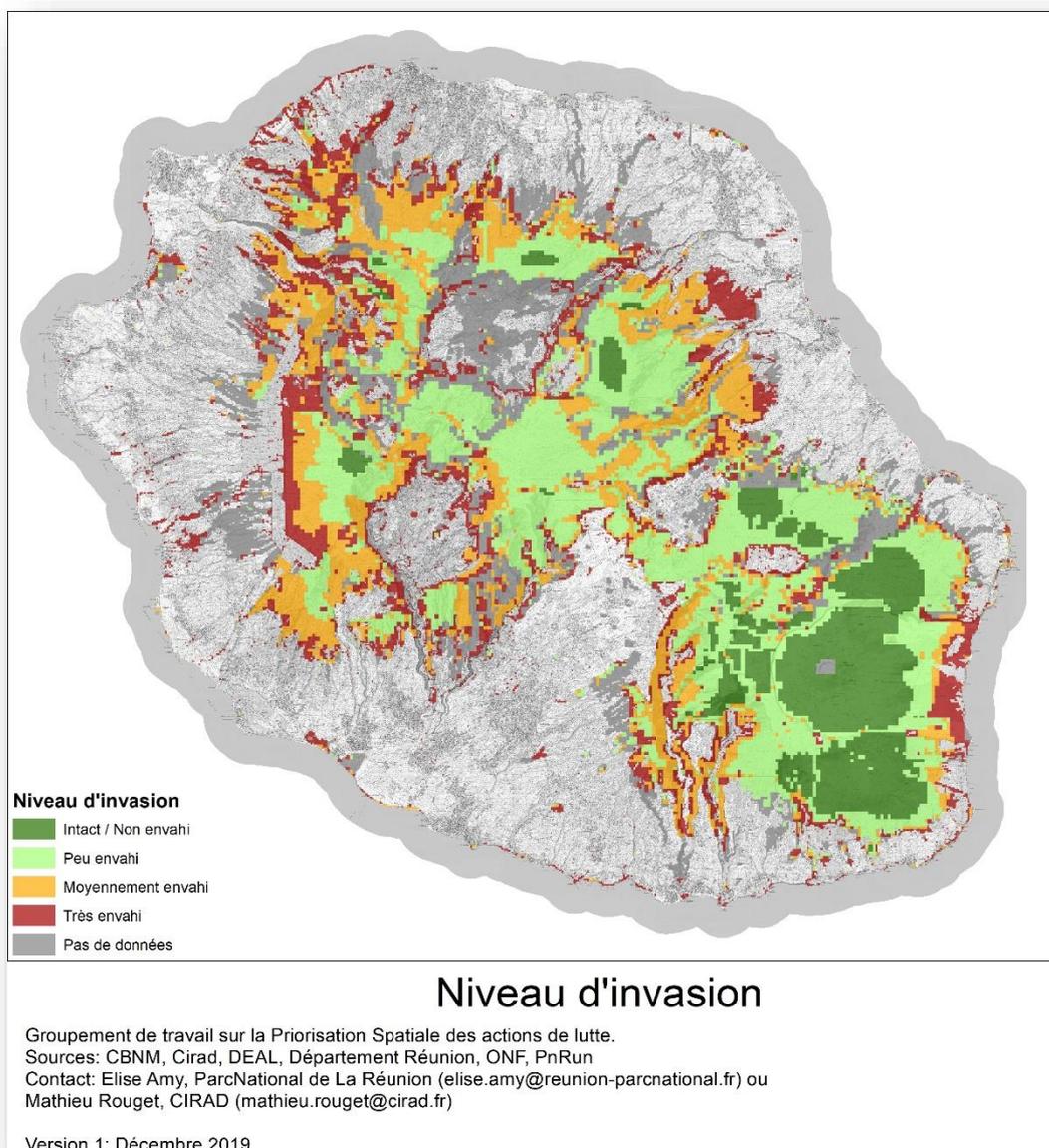
Explication des données spatiales :

Niveau d'invasion :

Les relevés de terrain du CBNM, PNRun, ONF et DEAL ont été utilisés. Ils ont été homogénéisés dans des mailles de 250 x 250m et catégorisés en 4 niveaux :

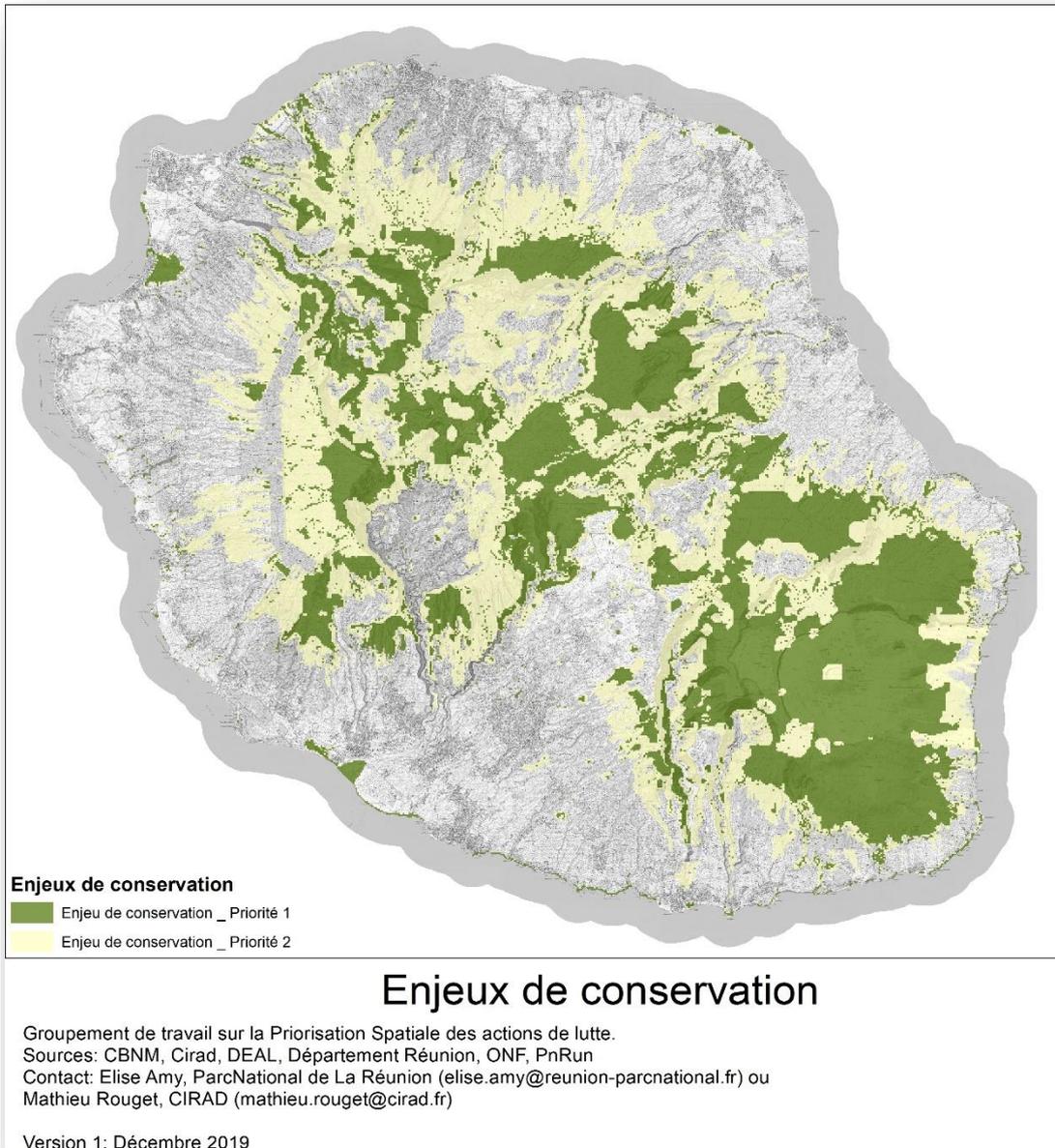
- Zone intacte / pas envahi : Aucune espèce exotique n'a été recensée
- Zone peu envahie : Un recouvrement maximum exotique de 25% a été recensé
- Zone moyennement envahie : Un recouvrement maximum exotique de 75% a été recensé
- Zone très envahie : Un recouvrement maximum exotique supérieur à 75% a été recensé

Ces données ont été ensuite vérifiées et complétées à dire d'expert lors d'ateliers de travail avec l'ONF, le CBNM, le Parc National et le Conseil Départemental. Une étude de validation sur le terrain du niveau d'invasion est en cours.



Enjeux de conservation :

Les enjeux de conservation « Priorité 1 » représentent les zones les plus représentatives de la biodiversité réunionnaise (habitats, flore et faune) qui sont le moins envahies. De ce fait, elles représentent les priorités de conservation. Toutes ne sont pas envahies et ne feront pas l'objet d'actions de lutte nécessairement. Les enjeux de conservation « Priorité 2 » représentent des milieux naturels non priorités dans cette version pour différentes raisons : soit ils sont très envahis, ou représentent des habitats ou espèces déjà sélectionnés dans les enjeux de conservation Priorité 1, ou par manque d'information sur le niveau d'invasion.



Priorités de lutte :

Un score de priorité a été établi en tenant compte de trois critères : priorités d'intervention, accessibilité et proximité des chantiers de lutte existants. Par ordre décroissant, les priorités suivantes ont été identifiées :

- Fronts d'invasion (accessibles et en bordure de zones intactes ou peu envahies)
- Zones accessibles à enjeu peu envahies
- Zones accessibles à enjeu moyennement envahies
- Zones accessibles à enjeu très envahies

